

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2022

URBANISME

AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE POUR DEPOSER LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA REHABILITATION DU JET D'EAU DU SQUARE ARISTIDE BRIAND

Le jet d'eau situé place Aristide Briand a rencontré courant 2021 des problèmes d'étanchéité impactant notamment la dalle supérieure du parking en ouvrage dans laquelle se trouve une partie de son système d'alimentation.

Il s'est ainsi avéré nécessaire d'envisager une réhabilitation lourde de cet équipement tout en intégrant les édifices techniques extérieurs du parking souterrain (l'extraction d'air, l'ascenseur et le garde-corps) afin de donner une cohérence esthétique à l'ensemble.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été désignée et l'avant-projet a été présenté en commission Aménagement et cadre de vie le 9 février 2022. Il a également reçu la validation de l'Architecte des Bâtiments de France le 27 janvier 2022.

Le projet peut désormais entrer en phase opérationnelle. Il prévoit notamment la démolition du grand bassin actuel pour le transformer en placette piétonne ; une nouvelle fontaine sera réalisée sur la dalle de l'édicule de ventilation, dont les grilles seront décapées ; les parties saillantes de l'ascenseur actuel seront démolies et l'ascenseur sera rhabillé ; le garde-corps métallique donnant accès au parking souterrain sera remplacé par un nouveau ; la verrière existante sera déposée et remplacée par une nouvelle toiture en béton armé. Les travaux sont prévus à l'automne 2022.

Compte tenu de ses caractéristiques (casquette béton d'une dimension supérieure à 20 m²), le projet nécessite l'obtention préalable d'un permis de construire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire pour la réhabilitation du jet d'eau du square Aristide Briand.

----- Fin du document -----